

### Zone 1AUh2

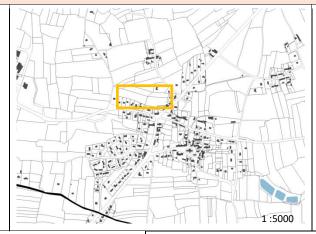












### « Rue du Clos de la Porte nord »

Superficie: 1.65 ha

Nombre de logements minimum : **20** 

Logements locatifs sociaux

minimum:

Apprécié par la commune et Dinan Agglomération

#### Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe au Nord de la commune à 200m du bourg, à la limite de la zone urbanisée.

Il est inséré entre des parcelles agricoles et un tissu bâti pavillonnaire.

Le secteur est actuellement utilisé pour des activités agricoles.

### Site en extension



### Photographies du secteur







Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer un accès sur la Rue du Clos de la porte.
- Conserver la haie inscrite au schéma, cette haie pourra être percée par une voirie.
- Planter une haie en lisière nord du secteur afin de mieux intégrer le projet dans le paysage.
- Porter une attention particulière sur la qualité architecturale et l'insertion paysagère des constructions.
- Le nombre de logements sociaux sera apprécié par la commune et Dinan Agglomération.











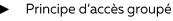




Délimitation du secteur

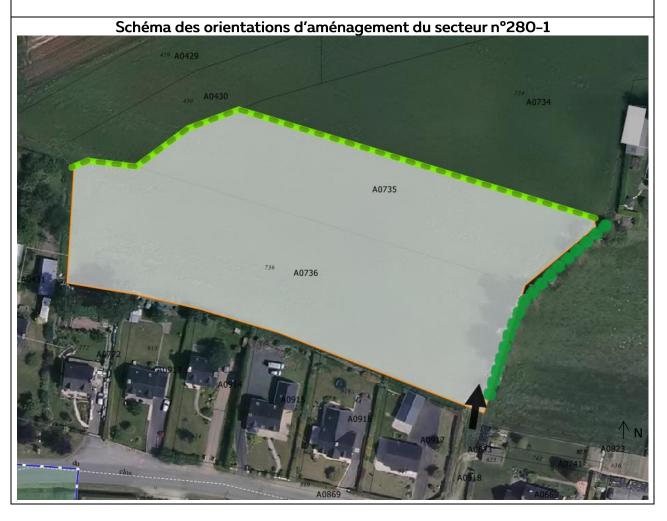


Lisière urbaine à traiter





Haie à conserver





## Zone 1AUh2

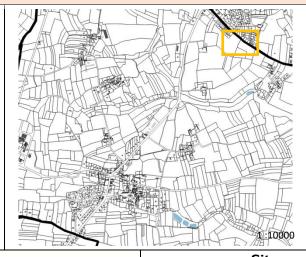












### « Route de la Croix du Chesne »

Superficie: 1.49 ha

Nombre de logements minimum : **18** 

Logements locatifs sociaux

minimum:

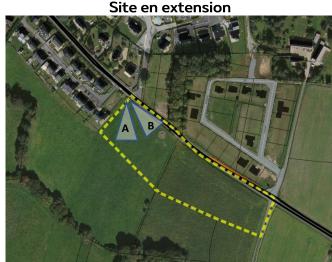
Apprécié par la commune et Dinan Agglomération

#### Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe au Nord de la commune, à proximité de l'agglomération de Léhon.

Il est inséré entre des secteurs récemment urbanisés et des espaces agricoles au Sud.

Le secteur est actuellement cultivé



Photographies du secteur







Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer deux accès au secteur. Le premier au Nord-Ouest sur la route de la Croix du Chesne et le second sur le chemin du Pont du Gué à Léhon. Ces deux accès seront reliés par une voie de desserte.
- Créer une haie sur la lisière sud afin de mieux intégrer le projet au paysage.
- Le nombre de logements sociaux sera apprécié par la commune et Dinan Agglomération.











### Légende



Délimitation du secteur



Principe d'accès groupé



Lisière urbaine à traiter

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°280-2







## Zone 1AUh2

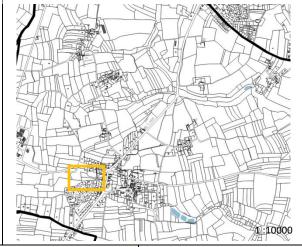












### « Le Chaffaux »

Superficie: 0.6 ha

Nombre de logements minimum : **14** 

Logements locatifs sociaux minimum : 7

### Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe à l'Ouest du bourg.

Il est inséré entre des secteurs récemment urbanisés et des espaces agricoles et naturels à l'Ouest.

Le secteur est actuellement cultivé

### Site en extension



Photographies du secteur



Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer deux accès au secteur. Le premier au Nord sur la route du Clos de la Porte et le second sur l'impasse du Chaffaux. Ces deux accès seront reliés par une voie de desserte.
- Le nombre de logements sociaux sera apprécié par la commune et Dinan Agglomération.















Délimitation du secteur



Principe d'accès groupé

Voies de desserte

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°280-3







## Zone 1AUh2

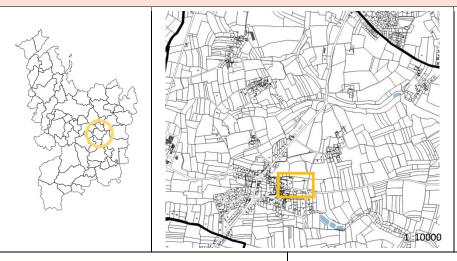












### « Secteur Nord-Est »

Superficie: 1 ha

Nombre de logements minimum: 12

Logements locatifs sociaux minimum : à définir par la commune et Dinan Agglomération

### Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe à l'Nord-Est du bourg.

Il est inséré entre des secteurs récemment urbanisés et des espaces agricoles et naturels au Nord

Le secteur est actuellement cultivé

# Site en extension



Photographies du secteur



Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer deux accès au secteur, le premier dans la poursuite du lotissement au Nord-Ouest et le deuxième à l'Est.
- Le nombre de logements sociaux sera apprécié par la commune et Dinan Agglomération.















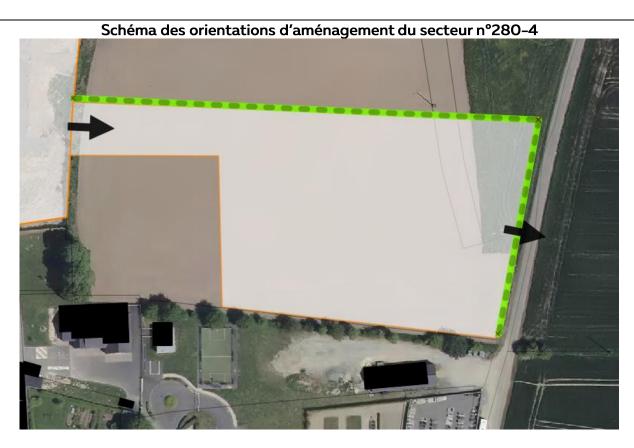
Délimitation du secteur



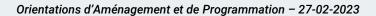
Principe d'accès groupé



Lisière urbaine à traiter









### OAP Densité n°280-5 : « Les Villots »

9 Logements minimum sur le secteur d'environ 6400m², zonage 1AUh2











